

**pour atteindre** à ces places consulaires, qui élevaient leurs titulaires au double rang de premiers citoyens de la ville, et de membres du corps le plus brillant de l'Etat. Bientôt la royauté élargissant le cercle de ses concessions, attacha la noblesse à l'acquisition des plus minces emplois, qui se trouvèrent envahis par chacun de ceux ayant assez d'argent pour se les procurer et trop peu de raison pour comprendre que la vraie noblesse n'est pas celle qui se vend. C'est ainsi que partout, mais spécialement à Lyon où il y avait plus de fortune qu'ailleurs, on vit apparaître, pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV, une foule de nobles, et que la liste des assemblées de la noblesse en 1789 comprend les noms de 207 familles. 12 à peine (encore la plupart sont-elles étrangères à la ville et même à la province) appartiennent à la catégorie des familles d'ancienne noblesse. Les anoblis possesseurs de fiefs ou membres du consulat avant le règne de Louis XIV sont au nombre de 35 ou 40, puis nous trouvons au moins 160 familles dont la noblesse ne datait pour la plupart que du règne de Louis XV, et provenait de petits offices, tels que ceux de secrétaires du roi, ou de trésoriers de France (1). Du reste, quand on songe qu'à la fin de l'ancien régime, il y a eu jusqu'à trois mille charges conférant la noblesse, on n'est étonné que d'une chose, c'est qu'il n'y eût pas encore plus de nobles; à Lyon cela s'explique jusqu'à un certain point, parce que la satisfaction d'amour propre, la noblesse ne possédait aucun privilège sérieux qui n'appartînt également à la bourgeoisie.

Les bourgeois, c'est-à-dire, tous les Lyonnais de naissance, ou les étrangers qui, après dix ans de résidence, avaient été admis par le consulat à prêter serment aux institutions de la

(1) Quelques-uns d'offices au Parlement ou de l'échevinage, mais seulement le petit nombre.